

En bref...

**SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>**

Numéro 80 du 30 mai 2005

Communiqué du SNTRS-CGT

Les citoyens ont rejeté avec une très nette majorité le projet de traité constitutionnel européen. Le niveau élevé de la participation électorale dément avec force tous les discours compassés déplorant le retrait des citoyens de leur pouvoir d'intervention démocratique dans les affaires publiques conféré par le droit de vote.

Ce vote témoigne du rejet populaire de la politique menée au nom de l'Europe de remise en cause des acquis sociaux, d'établissement de règles de concurrence qui livre une partie de la population au chômage et aux bas salaires. Particulièrement important chez les jeunes et parmi les ouvriers et les employés, il exprime la volonté d'un changement de politique en faveur d'une prise en compte de leurs revendications.

Pour ce qui concerne la recherche publique, les personnels réitèrent avec force leur demande d'une loi d'orientation et de programmation de la recherche négociée avec les syndicats. Ils exigent que soient mis fin au pilotage de la recherche par l'ANR et autres institutions mises en place récemment qui mettent à mal une structure de recherche du pays fondée sur la complémentarité des organismes nationaux et des universités et visent à organiser et à financer la recherche sur des projets.

Quelles que soient les décisions que prendra le président de la république, une programmation pluriannuelle des moyens et des emplois doit être adoptée. Elle doit prévoir une croissance des emplois et une résorption de la précarité, assurer le doublement des financements récurrents des laboratoires d'ici 2010 et promulguer des mesures en faveur de l'attractivité des carrières de tous les personnels qui oeuvrent dans la recherche et en faveur des doctorants et des post-doctorants.

Villejuif, le 30 mai 2005